



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### Règlement no 266-24 modifiant le traitement des élus municipaux numéro 230-18

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le Conseil a adopté règlement no 266-24 MODIFIANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX NUMÉRO 230-18. Ce règlement vise à modifier le règlement 230-18 et abroger le règlement 237-19.

Le règlement a pour objectif de :

- Modifier le règlement numéro 230-18 et abroger le règlement 237-19 ;
- Modifier la période de rémunération annuelle actuelle prévue du **1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 (12 mois)** pour la période du **1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2024 (14 mois)** ;
- Fixer les rémunérations de base du maire et des conseillers (ères) :

Rémunération actuelle (1er novembre 2023 au 31 décembre 2024)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	6 181.16 \$	3 090.58 \$	9 271.74 \$
Conseiller (ères)	2 060.39 \$	1 030.19 \$	3 090.58 \$

Rémunération proposée (1er novembre 2023 au 31 décembre 2024)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	6 930.00 \$	3 465.00 \$	10 395.00 \$
Conseiller (ères)	2 310.00 \$	1 155.00 \$	3 465.00 \$

- Être rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.

  
Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière